



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel CAMDESSUS, Francis LAYUS, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : CESSIION DU BATIMENT SITUE SUR L'EX -PROPRIETE ACETEX CHIMIE
(CELANESE) : FIXATION DES MODALITES DE LA TRANSACTION**

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le conseil communautaire donnait délégation au bureau pour fixer les modalités de la vente ou de la location du bâtiment ex-Celanese.

Dans un courrier réceptionné le 19 décembre 2017, M. Bernard DUPONT, Président du conseil d'administration des Laboratoires des Pyrénées et des Landes, informait Monsieur le Président de son intérêt pour le bâtiment ex-Celanese en cours d'acquisition par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Sa structure, implantée depuis 1962 sur le site de Lagor, est en croissance depuis de nombreuses années avec le développement de nouvelles activités et le renforcement de partenariats à forte valeur ajoutée.

L'installation de la partie administrative des Laboratoires des Pyrénées et des Landes dans le bâtiment ex-Celanese tout en conservant l'activité principale dans son siège de Lagor favoriserait le développement de sa structure et permettrait d'envisager le recrutement d'une vingtaine de personnes à l'horizon 2020. Il pourrait également y avoir création de nouveaux laboratoires.

Par ailleurs, cette installation permettrait de renforcer l'activité du restaurant d'entreprise de Pardies mise à mal par le départ annoncé de la société YARA.

Le montant des travaux nécessaires pour remettre ce bâtiment en état est estimé entre 600 000 et 900 000 € HT. Compte tenu de ce montant très élevé, les Laboratoires des Pyrénées et des Landes souhaitent bénéficier d'un crédit-bail, ce qui leur permettrait d'amortir dans la durée ces investissements.

Il est proposé de signer un crédit-bail avec les conditions suivantes :

- 150 000 € à la signature du crédit-bail puis un loyer de 10 000 € HT par an sur 10 ans.

Le bureau ayant reçu délégation pour fixer les modalités du contrat, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de conclure** avec les Laboratoires des Pyrénées et des Landes, un crédit-bail immobilier pour un bâtiment à usage de laboratoires et de bureaux situé sur la parcelle cadastrée, sur la commune de Pardies AB 65p, d'une superficie de 5 000 m²,
- **de fixer** le montant à verser lors de la signature du contrat à 150 000 €,
- **de fixer** le montant du loyer annuel à 10 000 € HT, lequel loyer sera indexé sur l'indice national du coût de la construction en cours au moment de la signature,
- **de préciser** que ce contrat sera conclu pour une durée de dix années,
- **d'autoriser** son Président à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite du projet sur ce site, (déclaration préalable, permis d'aménager, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.).

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,


Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/01/2018